



© Yuri Arcurs

Formation ADMICAL Porteurs de projets

Marseille 2010

Le mécénat d'entreprise :
mode d'emploi

Deux jours pour optimiser votre recherche
de partenariat et professionnaliser
vos démarches !

Formation ADMICAL

Porteurs de projets

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Toute personne ou organisme ayant un projet d'intérêt général dans les domaines de la solidarité, la culture, l'environnement, la recherche, et le sport... Associations, collectivités, institutions, établissements d'enseignement supérieurs, etc.

LES OBJECTIFS

- **Acquérir** une bonne connaissance de l'environnement du mécénat d'entreprise.
- **Identifier** une stratégie d'approche des mécènes et des voies de progrès pour son projet (interlocuteurs, processus, dossier...).
- **Disposer** d'une liste d'outils et d'adresses pour rechercher un mécène.

LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Admical propose une pédagogie active et participative articulée autour :

- d'exercices
- d'études de cas
- de réflexions en sous-groupe
- de mises en situation

INFOS PRATIQUES

La formation ADMICAL porteurs de projet est éligible au titre du DIF. Admical est enregistrée comme organisme de formation professionnelle (n°11753578275).

Tarifs pour la session de deux jours

- 650 € TTC (dont TVA 19,6%, 534,50 € HT) associations, étudiants et demandeurs d'emploi.
- 800 € TTC (dont TVA 19,6%, 668,90 € HT) personnes morales de droit public : collectivités, établissements d'enseignement supérieur, établissements publics, etc.
- 1000 € TTC (dont TVA 19,6%, 836,12 € HT) entreprises et agences

Ce tarif comprend la remise d'un dossier.



Lieu : Espace Culture
42 La Canebière - 13001 Marseille

Horaires : 10H - 18H

Formation ADMICAL

Porteurs de projets

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOURNÉE 1

MATIN - 10H ▶ 12H30

MODULE 1 : INTRODUCTION AU MÉCÉNAT

- **Etudier** l'environnement juridique et fiscal des financements privés (parrainage, sponsoring, mécénat d'individus et mécénat d'entreprise)
- **Connaître** les critères d'éligibilité au mécénat et la notion d'intérêt général
- **Maîtriser** la loi du 1er août 2003 et ses particularités

APRÈS-MIDI - 14H ▶ 18H

MODULE 2 : ACTEURS DU FINANCEMENT PRIVÉ

- **Identifier** le rôle des différents acteurs du mécénat d'entreprise
- **Distinguer** les modes de gestion du mécénat par l'entreprise
- **Etudier** les tendances du mécénat

JOURNÉE 2

MATIN - 10H ▶ 12H30

MODULE 3 : STRATÉGIE DE RECHERCHE DE FOND

- **Comprendre** les motivations des entreprises (communication interne/ externe, responsabilité sociale, mise en valeur des métiers et services)
- **Construire** une stratégie d'approche des entreprises
- **Savoir utiliser** les outils de recherche de partenariat

APRÈS-MIDI - 14H ▶ 18H

MODULE 4 : DOSSIER ET GESTION DE LA RELATION PARTENARIAT

- **Savoir constituer** un dossier
- **Présenter** efficacement son projet
- **Gérer** sa relation de partenariat

Formation ADMICAL

Porteurs de projets

BULLETIN D'INSCRIPTION

A RENVoyer accompagné du règlement

Par courrier ADMICAL - Pôle services et développement - 26 ter rue Ordener 75018 Paris

Je m'inscris à la formation « Mécénat d'entreprise : mode d'emploi » - Marseille

8 et 9 avril 2010

En raison du nombre limité de places les inscriptions se font par ordre d'arrivée.

Nom Prénom

Fonction

Organisme

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Fax

Email

Tarifs pour la session de deux jours :

650 € TTC (dont TVA 19,6%, 534,50 € HT) associations, étudiants et demandeurs d'emploi

800 € TTC (dont TVA 19,6%, 668,90 € HT) personnes morales de droit public : collectivités, établissements d'enseignement supérieur, établissements publics, etc.

1000 € TTC (dont TVA 19,6%, 836,12 € HT) entreprises et agences

J'accepte les conditions de vente précisées ci-dessous.

Date et signature (Lu et approuvé)

Cachet

Modalité d'inscription et condition de vente

Dès réception du bulletin d'inscription et du règlement, nous vous ferons parvenir une confirmation d'inscription et la convention de formation.

- Le règlement, ou le bon de commande administratif permettent de valider l'inscription.

- Admical se réserve le droit de modifier la date ou le lieu

de la formation si les circonstances l'y obligent ou de l'annuler si le nombre des participants est insuffisant.

- En cas d'annulation ou de report, par le participant, moins de dix jours avant la date de la journée de formation, ADMICAL se réserve le droit de facturer une retenue de 30% du prix TTC convenu. Toute annulation ou report devra être confirmé par écrit. Le remplacement par une autre personne, désignée par le participant, est permis.